

*Initiatives ministérielles*

Puis il y a eu les répercussions de la TPS sur les médicaments et les services hospitaliers et de plus en plus de gens ont été acculés à demander l'aide sociale à cause des programmes fédéraux en matière financière et de chômage, ce qui s'est traduit par un plus grand nombre de personnes qui ont recours aux régimes provinciaux d'assurance-médicaments. Comme je l'ai dit précédemment, une population vieillissante signifie qu'il y a davantage de personnes âgées qui ont recours à des assurances-médicaments.

Il en résulte un manque d'élasticité financière pour les provinces. Leurs budgets sont utilisés au maximum pour les soins de santé. Elles ne peuvent assumer aucune augmentation du prix des médicaments et le gouvernement ne le nie pas. En fait, il semble qu'il l'ait accepté avec fierté, que 550 millions de dollars soit une note à payer acceptable en cette période de récession. Je ne comprends pas les priorités du gouvernement, celui-ci ne peut pas nier les augmentations imminentes et il essaye de supprimer la solution que représentent les médicaments génériques.

En fait, j'estime qu'il est impératif que les médicaments génériques soient commercialisés rapidement et, à mon avis, 20 ans, c'est trop long. Ce projet de loi demande qu'on augmente de trois ans la période de protection conférée par les brevets, trois ans de plus pendant lesquels les provinces devront acheter des médicaments de marque plus chers.

Quand le leader du gouvernement à la Chambre a été interviewé récemment à la radio de SRC, il a déclaré que le prix des médicaments allait augmenter. Eh bien, ni le ministre de la Consommation et des Affaires commerciales ni le ministre du Commerce extérieur n'ont nié que les prix augmenteraient, comme je l'ai déjà indiqué, et ils ont même paru s'en réjouir.

Le fait est que l'obligation d'octroyer des licences empêche le prix des médicaments d'augmenter. Les sociétés de médicaments génériques existent parce que les Canadiens ont vu la nécessité de protéger le système médical. Si je peux le rappeler très aimablement au gouvernement, celui-ci a reconnu hier, en fait, que ce projet de loi coûtera au Canada 550 millions de dollars d'ici l'an 2000—c'est un gros titre du *Citizen* d'Ottawa.

La ministre ontarienne de la Santé a indiqué que plus de 20 p. 100 des Ontariens sont couverts par le Régime de médicaments gratuits de l'Ontario, que le projet de loi C-91 coûtera 1 milliard de dollars au cours des 10 prochaines années et que quelle que soit la manière dont on présente ce projet de loi, celui-ci va nous coûter des millions de dollars.

Il ne fait aucun doute que le gouvernement fédéral n'a pas conclu un bon marché et que les lobbyistes l'ont trompé et intimidé. Il pourrait affecter directement 550 millions de dollars à la recherche et au développement. Voilà ce qu'il faudrait faire.

Le projet de loi C-91 promet de renforcer le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés et dispose qu'il peut contenir les prix, imposer des peines sévères, etc. Le ministre a dit en même temps que le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés a servi à protéger les consommateurs, autorisant une augmentation de seulement 2,9 p. 100 dans le coût des médicaments entre 1987 et 1991. S'il était si convaincu que le conseil a accompli sa tâche, pourquoi songe-t-il à imposer ces prétendues peines sévères?

Je rappelle encore une fois que, pendant le débat sur le projet de loi C-22, le gouvernement avait dit que ce projet de loi constituait la solution et était équilibré. Or, cinq ans plus tard, ce n'est plus un projet de loi équilibré, une loi équilibrée. En fait, le Parlement voulait à l'époque réexaminer la loi au plus tard en 1996, puis en faire rapport à la Chambre et formuler des recommandations après avoir consulté les Canadiens, les ministres des provinces et tous les responsables de l'industrie pharmaceutique, des systèmes de santé, etc. Mais nous sommes seulement en 1992 et il change déjà les règles du jeu. Est-ce cela l'équité?

Ce que le ministre n'a pas admis, c'est que les responsables du régime Green Shield ont constaté que le coût des médicaments augmentait de 11 p. 100 par année et que dans ma province, le Manitoba, il avait grimpé de 12 p. 100. Je vous dis que les Manitobains seront furieux si nous adoptons le projet de loi C-91. Mes électeurs de Winnipeg-Nord seront vraiment contrariés.

L'été dernier, on pouvait lire, sur la page couverture de la revue *Maclean's*, quelque chose qui disait à peu près ceci: «Les Canadiens sont furieux». Pourquoi? Parce que nous ne sommes pas à l'écoute de nos électeurs, qui nous disent que le projet de loi C-91 va les ruiner.

Quand nous achetons un médicament, nous ne payons pas seulement les coûts de la recherche et du développement et la marge bénéficiaire des fabricants. Ce que nous payons permet à une entreprise de fonctionner, de croître, de verser des dividendes à ses actionnaires, de récupérer les pertes occasionnées par les médicaments qui n'ont pu être commercialisés, de faire face aux frais généraux et de marketing. Nous payons pour les bureaux aux sols de marbre, les puits de lumière et les fontaines, les avions d'affaires et la publicité. Quand nous achetons un médicament ou une pilule, nous achetons la santé, et la santé doit toujours demeurer à la portée de tous les Canadiens.